



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question au Gouvernement n° 1781

Texte de la question

TOURISME

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène des Esgaulx, pour le groupe UMP.

Mme Marie-Hélène des Esgaulx. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué au tourisme.

Avec la fin de l'année civile, nous approchons de l'heure des bilans. Celui de la saison touristique 2004 a redonné des couleurs à nos professionnels, en particulier à ceux du Sud-Ouest, et parmi ces derniers à ceux de ma circonscription du bassin d'Arcachon (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) qui avaient été très touchés l'an dernier après le naufrage du *Prestige*.

Les perspectives pour l'année 2005 sont encourageantes. Pour autant, les acteurs du monde du tourisme, que vous avez opportunément réunis, monsieur le ministre, lors des assises du 1er décembre dernier, vous ont fait part de leurs inquiétudes. En effet, la saison devient de plus en plus courte, les consommateurs sont de plus en plus exigeants sur la qualité des prestations, et font très attention à leurs dépenses. La concurrence est de plus en plus vive avec l'émergence de nouvelles destinations, en particulier les pays de l'Est qui réinvestissent massivement dans leurs équipements touristiques.

Aussi, monsieur le ministre, ma question est très simple. Comment pouvons-nous nous situer par rapport à ces changements ? Quelle réaction doit être la nôtre ? Comment pouvons-nous adapter notre offre touristique qui compte de très petites entreprises, souvent fragiles, et qui notent une lente érosion du nombre de visiteurs dans notre pays depuis plusieurs années ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au tourisme.

M. Léon Bertrand, ministre délégué au tourisme. Vous avez raison, madame la députée, nous sortons d'une situation mondiale assez difficile, après une année noire en 2003, mais avec un bilan 2004 qui s'annonce, selon l'Organisation mondiale du tourisme, de façon plus positive, la croissance étant estimée à environ 8 % ; 2005 devrait être une année de consolidation, notamment pour l'hôtellerie, ce qui ne veut pas dire qu'il faut se contenter de ces résultats. Comme vous l'avez rappelé, la France est confrontée à une concurrence très vive. J'ai envie de dire que le temps de l'autosatisfaction est révolu. Il faut réagir, et c'est que le Gouvernement a fait. Depuis deux ans et demi, Jean-Pierre Raffarin a présidé deux comités interministériels qui étaient nécessaires pour pouvoir engager des réformes concernant l'activité touristique. Des assises nationales ont été organisées la première fois en 2003, puis le 1er décembre dernier. Elles ont été un succès, puisque 1 300 professionnels y ont assisté. Ils ont évoqué les grands problèmes auxquels vous avez fait allusion : la promotion pour aller chercher les nouveaux marchés, la démarche de qualité, le rapport qualité prix, car nous avons des efforts à faire dans ce domaine. La question de l'accueil, où là aussi des efforts sont nécessaires, a également été abordée. Nous avons mis en place un certain nombre d'outils qui devraient nous permettre de progresser. Je rappelle que l'Assemblée nationale a, lors de l'examen du projet de loi de finances, adopté un amendement qui double le public pour les chèques vacances. Tout cela montre que nous sommes sur la bonne voie. Plus que jamais, le partenariat public-privé est une nécessité. Or il suppose la mobilisation de tous les acteurs. Le Gouvernement a réagi. C'est maintenant au tour des professionnels. J'ai confiance : je sais qu'ils sauront prendre la balle au bond, afin que le tourisme évolue, comme nous le souhaitons tous. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Des Esgaulx](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1781

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 décembre 2004